SMALTO

Société Anonyme au capital de 2 194 960,70 euros Siège social : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS 338 189 095 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis, conformément à la loi et aux statuts de notre Société, à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, des perspectives d'avenir, soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice (ces comptes étant joints au présent rapport), autoriser le Conseil d'Administration à l'effet de procéder à certaines modifications du capital social et vous demander de vous prononcer sur la prorogation de la durée de l'emprunt obligataire du 10 juillet 2008 et de la durée d'exercice des BSA émis à cette même date.

Nous vous précisons que la Société a déposé auprès du Président du Tribunal de Commerce de Paris une requête en vue du report de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017. Dans son ordonnance rendue le 11 septembre 2017, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a autorisé la prorogation du délai d'approbation des comptes jusqu'au 31 décembre 2017.

Le 28 novembre 2017, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a autorisé la prorogation du délai d'approbation des comptes de la Société jusqu'au 28 février 2018, à la suite de la seconde requête déposée par la Société.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

• Cession du droit au bail de la boutique de Cannes

Aux termes d'un acte sous seing privé signé en date du 22 juin 2016, la société Luxury Distribution Cannes a cédé le droit au bail de la boutique Smalto sise au 3, bd de la Croisette à Cannes au profit de la société Finamas.

• Litige avec un ancien mandataire social

Après avoir tenté en vain de faire constater qu'il était salarié de la société Smalto, en avoir été débouté par le Conseil de Prud'hommes le 21 décembre 2011, avoir formé contredit hors délai devant la Cour d'appel, un ancien mandataire social de la Société demandait au Tribunal de Commerce de Paris de dire qu'il aurait été révoqué de manière vexatoire et sans juste motifs de ses fonctions de dirigeant. L'ancien mandataire a fait appel de la décision du Tribunal de Commerce de Paris du 26 juin 2015 qui a condamné Smalto à lui payer 40 000 euros à titre de dommages-intérêts. Le délibéré, initialement

fixé au 20 octobre 2016 et rendu le 27 octobre 2017, a confirmé le jugement du 26 octobre 2015 et condamné Smalto à verser 5 000 euros à l'ancien mandataire au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Par ailleurs, la Société et sa filiale Francesco Smalto International ont assigné cet ancien mandataire en mars 2014 devant le Tribunal de Commerce de Paris afin de le voir condamner au versement de 822 K€ en réparation du préjudice résultant des fautes de gestion qu'il a commises. Le 10 juin 2016, le Tribunal de Commerce de Paris a jugé que l'action était irrecevable car prescrite. La Société et sa filiale ont fait appel de cette décision. Le délibéré a été prorogé au 16 février 2018.

COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES

Comptes annuels

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017 :

Le chiffre d'affaires H.T., constitué par la refacturation des frais aux sociétés qu'elle contrôle ou qu'elle assiste, s'est élevé cette année à 1 101 151 euros contre 1 438 983 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 23,5%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 102 881 euros contre 1 455 112 euros au titre de l'exercice précédent.

Les autres achats et charges externes ainsi que les autres charges totalisent 1 308 851 euros contre 1 251 694 euros, soit une hausse de 4,6%.

Le montant des traitements et salaires, charges sociales comprises, s'élève à 46 091 euros contre 230 067 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 80%.

Les frais et charges d'exploitation encourus par la maison mère pour le compte de ses filiales sont facturés à ces dernières.

La perte d'exploitation ressort à (344 158) euros contre (43 464) euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 0,1 personnes.

Le résultat financier est de (95 801 euros). Ce résultat s'explique par le produit des intérêts sur compte courant des filiales (1) Francesco Smalto Suisse pour un montant de 91 397 euros et (2) F.S.I. pour un montant de 351 403 euros. Les charges financières sont imputables aux intérêts sur emprunt obligataire pour (299 999) euros et aux charges d'intérêts sur LDC pour (26 141) euros, Pontault DS pour (11 052) euros et Cadanor pour (113 490) euros.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice est en baisse et ressort à (439 960) euros contre (22 408) euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de l'exercice est négatif de (3 405 711) euros contre (3 102) euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat d'exceptionnel est lié aux coûts de restructuration de Smalto Suisse.

Ainsi, au 31 mars 2017, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette comptable de (3 845 671) euros contre une perte nette comptable de (25 511) euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 mars 2017, le total du bilan de la Société s'élève à 42 055 714 euros contre 41 062 697 euros pour l'exercice précédent.

Comptes consolidés

Le chiffre d'affaires H.T. s'élève à 8 547 K€ à fin mars 2017 contre 12 637 K€ à fin mars 2016, soit une baisse de 32% (4 090 K€).

Cette baisse globale du chiffre d'affaires résulte des évolutions suivantes :

(en Keuro)	Valeurs au 31/03/17	COLUMN TO THE RESERVE OF THE PARTY OF THE PA	
ı) Négoce	2 178	4 346	-50%
2) Retail	4 296	4 734	-9%
3) Couture	1 954	2 775	-30%
4) Autre	121	782	-85%
I - CHIFFRE D'AFFAIRES	8 547	12 637	-32%

- L'activité Négoce est en recul, en France et à l'international soit -50%. Ainsi, la France, en particulier, ressort avec un chiffre d'affaires de négoce de 911 K€ contre 1 301 K€ l'année dernière, soit une baisse de 30%.
- Le chiffre d'affaires retail présente une baisse annuelle de 9% par rapport à l'exercice 2015 2016, soit une diminution de 438 K€. Cette baisse est essentiellement liée à l'activité de la boutique François 1^{er} et à la fermeture de la boutique de Cannes.
- La Couture présente une baisse du chiffre d'affaires de 30% par rapport à l'exercice antérieur. Le chiffre d'affaires est en diminution de 821 K€, baisse liée à des commandes non renouvelées de clients étrangers;
- Les produits liés aux licences ont baissé de 85%, de 782 K€ à 121 K€ en raison notamment de l'arrêt de l'ensemble des licences.

Les coûts d'achats des marchandises vendues s'élèvent à 5 041 K€ et ont baissé de 21% comparativement à mars 2016 où elles s'élevaient à 6 417 K€.

La marge brute ressort à 40% contre 49% au cours de l'exercice précédent.

Les frais de personnel baissent de 716 K€ et passent à 4 366 K€ en mars 2017 contre 5 082 K€ en mars 2016.

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 4 202 K€ contre 4 148 K€ à fin mars 2016 et sont composées des autres achats et charges externes, des autres services et des autres charges d'exploitation, qui ont évolué comme suit :

- Les autres achats et charges externes s'élèvent à 1 953 K€.
- Les autres services extérieurs s'élèvent à 2 057 K€ contre 2 191 K€.
- Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 192 K€.

Les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation passent de 1 114 K€ à 1 863 K€.

Ainsi, le résultat d'exploitation consolidé ressort à (6 551) K€ contre (4 107) K€ au titre de l'exercice précédent.

Le **résultat financier** est déficitaire de (424) K€ contre (68) K€ au titre de l'exercice précédent, avec des produits financiers de 99 K€ et des charges financières de (522) K€.

L'écart par rapport à l'exercice précédent provient essentiellement de l'impact moins favorable des gains de change sur le CHF (produit financier de +95 K€ vs. +312 K€ pour l'exercice précédent).

Après un produit d'impôt de 77 K€, dont 483 K€ d'impôts différés et de (405 K€) d'impôts exigibles et l'amortissement de l'écart d'acquisition sur la filiale Francesco Smalto (Suisse) SARL pour 640 K€, le **résultat net part du Groupe** est de (6 653) K€.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

SITUATION FOURNISSEURS - ECHEANCE

31/03/2017				31/03/2016			
"+90J"	"-90 <u>j</u> "	"-30j"	NON ECHU	TOTAL	ECHU	NON ECHU	TOTAL
-152	-12	-395		-559	-883	0	-883
			0	0	12		12
			-101	-101		-102	-102
-152	-12	-305	101	660	071	102	-973
		"+90J" "-90j" -152 -12	"+90J" "-90j" "-30j" -152 -12 -395	"+90J" "-90j" "-30j" NON ECHU -152 -12 -395 0 -101	"+90J" "-90j" "-30j" NON ECHU TOTAL -152 -12 -395 -559 0 0 -101 -101	"+90J" "-90j" "-30j" NON ECHU TOTAL ECHU -152 -12 -395 -559 -883 0 0 0 12 -101 -101	"+90J" "-90j" "-30j" NON ECHU TOTAL ECHU NON ECHU -152 -12 -395 -559 -883 0 0 0 12 -101 -101 -102

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le Tribunal de Première Instance du canton de Genève a prononcé la liquidation de la société Francesco Smalto (Suisse) Sàrl, le 3 août 2017.

Lors du Conseil d'Administration en date du 4 octobre 2017, Madame Agnès-Sarah Espinasse a été cooptée en qualité de nouvel Administrateur et de Président Directeur Général de la Société en remplacement de Monsieur Bernard Flobert, démissionnaire.

Aucun autre évènement significatif n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport a été établi.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2017 s'élevant à (3 845 670,63) euros de la manière suivante :

Origine:

- Perte de l'exercice clos le 31/03/2017 :

(3 845 670,63 €)

- Report à nouveau débiteur au 31/03/2017 :

(93 608,90 €)

Affectation:

En totalité, au poste « Report à nouveau »

(3 939 279,53 €)

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous informons que notre Société n'a supporté aucune charge non déductible visée à l'article 39-4 du même code.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En application des dispositions de l'article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et développement au titre de l'exercice clos.

EVOLUTION PREVISIBLE / PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice 2016-2017 a bénéficié de l'activité des points de ventes de Cannes sur le 1^{er} semestre et de Genève sur tout l'exercice. Or, ces 2 boutiques ont été fermées depuis, d'où une baisse de chiffre d'affaires corrélative car aucun autre point de vente n'a été ouvert en compensation.

De même, la fermeture des corners dans les grands magasins ainsi que la perte de nombreux clients wholesale en raison des problèmes de retards ou de non livraison explique la baisse de chiffre d'affaires sur cet exercice mais également sur l'exercice suivant : 2017-2018.

Le changement de direction et la reprise complète de l'organisation fin octobre 2017 permettent d'endiguer la chute des ventes observée jusqu'en octobre 2017 et les pertes liées. Mais la restructuration et la réorganisation à tous les niveaux ne pourra se faire ressentir pleinement que sur l'exercice 2018-2019. Le redéveloppement commercial nécessite la conclusion de nouveaux contrats avec des agents et apporteurs d'affaires pour un redéploiement en France et à l'international et une équipe de style renouvelée.

Toutes les actions n'ayant commencé que fin 2017 et début 2018, le redémarrage s'effectuera avec la création de la prochaine collection Printemps Eté 2019 qui sera présentée en juin 2018, pour des ventes démarrant en février 2019.

En attendant, le groupe devra s'accommoder des retards de livraisons et de collections partielles transitoires pour le Printemps Eté 2018 et l'Automne Hiver 2019 car tout a été réalisé tardivement et dans l'urgence, sans grande possibilité d'acquisition de nouveaux distributeurs. L'accent sera mis sur la maitrise des coûts et sur le développement des ventes des 2 boutiques en propre au niveau Prêt à Porter mais aussi pour le Salon Couture et sur les quelques derniers principaux clients étrangers en wholesale.

Le principal actionnaire s'est engagé à apporter son soutien financier au Groupe et à ne pas demander le remboursement de son compte courant d'ici l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes qui seront clos le 31 mars 2018. Toutefois, si la trésorerie de ces sociétés le permet, le principal actionnaire se réserve le droit de demander le remboursement de son compte courant sans que cela mette en péril les sociétés.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune acquisition ni prise de participation au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Nous vous exposons ci-après les résultats de nos filiales et participations :

La société FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL, société par actions simplifiée au capital de 11 272 670,84 euros, détenue directement à 100%, dont le siège social est sis au 2 rue de Bassano – 75116 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 329 120 794, a réalisé les résultats suivants au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 :

Chiffre d'affaires	8 395 518 euros
Résultat d'exploitation	(4 640 874 €)
Résultat financier	(362 388 €)
Résultat courant avant impôts	(5 003 262 €)
Résultat exceptionnel	(1 171 165 €)
Résultat net	(6 253 582 €)

La société LUXURY DISTRIBUTION CANNES, société par actions simplifiée au capital de 2 212 500 euros, détenue à 100%, dont le siège social est sis 2 rue de Bassano – 75116 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cannes sous le numéro 421 600 024, a réalisé les résultats suivants au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 :

Chiffre d'affaires	261 983 €
Résultat d'exploitation	(574 224 €)
Résultat financier	25 344 €
Résultat courant avant impôts	(548 879 €)
Résultat exceptionnel	2 506 819 €
Résultat net	1 632 945 €

La société FRANCESCO SMALTO (Suisse) Sàrl, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 CHF, détenue à 100%, dont le siège social est sis 19 quai du Mont Blanc - 1201 Genève, immatriculée au Registre du Commerce du canton de Genève sous le numéro 104 128 680, a réalisé les résultats suivants au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017:

Chiffre d'affaires	261 589 €
Résultat d'exploitation	(1 093 568 €)
Résultat financier	(3 473 €)
Résultat courant avant impôts	(1 097 041 €)
Résultat exceptionnel	(46 319 €)
Résultat net	(1 144 608 €)

Nous vous rappelons que le Tribunal de Première Instance du canton de Genève a prononcé la liquidation de la société Francesco Smalto (Suisse) Sàrl, le 3 août 2017.

MANDATS SOCIAUX

Nous vous rappelons la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 4 octobre 2017, aux fonctions d'administrateur de Madame Agnès Sarah Espinasse, en remplacement de Monsieur Bernard Flobert, démissionnaire.

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette nomination.

Nous vous invitons à consulter en annexe du présent rapport, en application des dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, la liste des mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017.

SEUIL DE PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que le personnel de la Société ne détient aucune action composant le capital social.

SITUATION DES MANDATS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le mandat du Commissaire aux Comptes arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous avons donné à votre Commissaire aux Comptes les indications utiles concernant les conventions conclues et poursuivies au cours de l'exercice pour lui permettre de présenter son rapport spécial prescrit par l'article L.225-40 du Code du commerce et nous vous soumettons une résolution relative à l'approbation des termes de son rapport.

TABLEAU ET RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

En application de l'article L.225-129-5 du Code de commerce, vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant, de façon synthétique, les délégations accordées par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 16 mars 2016 :

Délégations données au Conseil d'Administration par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire	Montant maximal de l'augmentation de capital (en Euros)	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'Administration / Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du prix
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (5ème résolution de l'AGOAE du 16 mars 2016)	2 500 000	15 mai 2018	Non utilisée	Actions gratuite et/ ou élévation de la VN des actions existantes.
Augmentation de capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (7 ^{ème} résolution de l'AGOAE du 16 mars 2016)	50 000 000	15 mai 2018	Non utilisée	Fixé par le Conseil d'Administration

Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (8ème résolution de l'AGOAE du 16 mars 2016)	50 000 000	15 mai 2018	Non utilisée	Fixé par le Conseil d'administration
Augmentation du nombre de titres émis en cas de demandes excédentaires dans le cadre des émissions visées sous les 7ème et 8ème (9ème résolution de l'AGOAE du 16 mars 2016)	50 000 000	15 mai 2018	Non utilisée	Prix égal à celui de l'émission initiale

PROPOSITION DE PROROGATION DE LA DUREE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE ET DE LA PERIODE DE CONVERSION DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES EMISES LE 10 JUILLET 2008

Nous vous rappelons que les obligations convertibles en actions (OC) de la Société SMALTO ont été émises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008. Chaque Obligation Convertible donnait droit à 1 000 actions de la Société moyennant un prix de souscription de 120 euros. A la suite du regroupement d'actions décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2011, la parité des OC a été modifiée, de telle sorte qu'une obligation était convertible en 100 actions, moyennant un prix de souscription de 120 euros. Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaires du 2 juillet 2013, il a été décidé de proroger la durée de l'emprunt du 24 juillet 2013 au 24 juillet 2018. La date de conversion des obligations a donc également été prorogée de 5 années et la parité de conversion des obligations a été modifiée, afin qu'elle soit fixée à 440 actions pour une Obligation Convertible.

Nous vous rappelons que l'emprunt arrive à échéance le 24 juillet 2018 et nous vous proposons, en conséquence, de proroger une nouvelle fois sa durée de 5 années, soit jusqu'au 24 juillet 2023. La durée de la période de conversion des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, soit le 7^{ème} jour qui précède le terme de l'emprunt, sera donc portée au 13 juillet 2023.

Nous vous précisons néanmoins que ces modifications ne prendront effet qu'après leur autorisation par l'assemblée générale des obligataires également convoquée le 23 février 2018.

PROPOSITION DE PROROGER LA DUREE D'EXERCICE DES BSA EMIS LE 10 JUILLET 2008

Nous vous rappelons que les bons de souscription d'actions (BSA) de la Société SMALTO ont été émis par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008. Ils ont été attribués gratuitement à

l'ensemble des actionnaires de la Société à raison d'un BSA pour une action de la Société SMALTO, moyennant un prix d'exercice de 0,02 euro. A la suite du regroupement d'actions décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2011, la parité et le prix d'exercice des BSA ont été ajustés, de telle sorte que 10 BSA donnaient ainsi le droit de souscrire à une action de la Société moyennant un prix d'exercice de 0,20 euro. Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juillet 2013, il a été décidé de proroger de 5 années leur durée d'exercice du 2 juillet 2013 au 2 juillet 2018 inclus et de modifier la parité et le prix d'exercice des BSA, de telle sorte que 5 BSA permettent de souscrire à une action nouvelle pour un prix d'exercice de 0,10 euro.

Nous vous rappelons que les BSA émis le 10 juillet 2008 arriveront à échéance le 10 juillet 2018 et nous vous proposons, en conséquence, de proroger à nouveau leur durée d'exercice de 5 années, soit jusqu'au 29 juin 2023.

Nous vous précisons que ces modifications ne prendront effet qu'après leur autorisation par l'assemblée générale des titulaires de BSA également convoquée le 23 février 2018.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015	31/03/2014	31/03/2013
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	2 194 960	2 194 960	2 194 760	2 194 460	4 385 896
Capital social					
Nombre d'actions					
ordinaires	21 949 607	21 949 607	21 947 607	21 947 607	21 929 482
à dividendes prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
par conversion d'obligations					
par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffres d'affaires hors taxes	1 101 151	1 438 983	1 655 322	1 836 416	2 008 180
Résultat avant impôt, participation,					
Dot. Amortissements et provisions	-3 781 863	-25 345	62 937	40 497	99 065
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés		i			
Dot. Amortissements et provisions	-62 040	-167	-532 346	-900 273	-948
Résultat net	-3 843 903	-25 510	-469 409	-859 776	98 116
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION	-0,175	-0,001	0,003	0,002	0,005
Résultat après impôt, participation,	5,275	0,002	0,000	0,002	0,003
avant Dot. Amortissements et					
provisions	-0,172	-0,001	-0,021	-0,039	0,004
Résultat après impôt, participation,					
Dot. Amortissements et provisions					
Dividende attribué			:		
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	0	3	4	6	8
Masse salariale	13 650	146 609	210 037	214 895	285 558
Sommes versées en avantages sociaux		_ /			230 000
(sécurité sociales, œuvres sociales,)	32 442	83 458	119 549	124 985	158 591

LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

<u>Liste des mandats de Monsieur Bernard FLOBERT, Président Directeur Général jusqu'au 4 octobre 2017 :</u>

Président Directeur Général de la société: Smalto jusqu'au 4 octobre 2017;

Gérant de la société: Pontault DS jusqu'au 4 octobre 2017;

Président des sociétés: Advenia Conseil, Société d'Exploitation d'Assistance Financière et de

Développement - SEAFD;

Co-gérant de la société: Francesco Smalto Suisse en faillite depuis le 3 août 2017.

<u>Liste des mandats de Madame Agnès-Sarah ESPINASSE, Président Directeur Général depuis le</u> 4 octobre 2017 :

<u>Président Directeur Général de la société :</u> Smalto depuis le 4 octobre 2017; <u>Présidente gérante de la société : Esp'as Consult depuis le 6 octobre 2017.</u>

Liste des mandats de Monsieur Alain DUMENIL

<u>Président du Conseil d'Administration des sociétés :</u> Acanthe Développement, Dual Holding jusqu'au 29 juin 2016, Gepar Holding jusqu'au 30 juin 2016 ;

Administrateur des sociétés : Ardor Capital SA, Ardor Investment SA, Cadanor, CiCom, Dual Holding, Foncière 7 Investissement, Foncière Paris Nord, Gépar Holding, Smalto;

Administrateur et Président de la société : Agefi devenue Publications de l'Economie et de la Finance AEF SA;

<u>Administrateur Délégué des sociétés :</u> Alliance Développement Capital SIIC – ADC SIIC, Design & Création, Ingéfin, Védran ;

<u>Gérant des sociétés</u>: Editions de l'Herne, GFA du Haut Béchignol, Padir, Suisse Design et Création jusqu'au 12 juillet 2016, Société Civile Mobilière et Immobilière JEF, Suchet, Valor;

Co-gérant de la société : Francesco Smalto (Suisse) Sàrl jusqu'au 11 janvier 2017.

Liste des mandats de Monsieur Patrick ENGLER

Président Directeur Général et Administrateur de la société : Alliance Finance jusqu'au 7 avril 2017 ;

Directeur Général et administrateur de la société : Acanthe Développement ;

Président du Conseil d'Administration des sociétés : CiCom, Gepar Holding ;

Administrateur des sociétés : Alliance Développement Capital S.I.I.C, Ardor Capital SA, Cadanor, Dual Holding, FIPP, Foncière 7 Investissement, Foncière Paris Nord, Smalto ;

Représentant d'une personne morale administrateur dans la société : Alliance Finance jusqu'au 8 avril 2017 ;

<u>Gérant des sociétés</u>: Agence Haussmann Transactions Immobilier de Prestige, Ingénierie, Ingénierie et Gestion, Sep 1.

Co-gérant de la société: Adimm Concept et Gestion jusqu'au 31 août 2016.

Liste des mandats de Madame Laurence DUMENIL

Administrateur des sociétés: Acanthe Développement, Ardor Capital SA, Cadanor, Dual Holding, Fipp, Foncière 7 Investissement, Foncière Paris Nord, Smalto, Zenessa SA.